

B. Charte, règlements, sanctions, encadrement

« ... le futur citoyen n'a pas seulement à apprendre à obéir à la loi mais aussi à la faire avec les autres. Dès lors, du côté de l'élève, il ne s'agit pas de se soumettre à quelqu'un mais d'obéir à la loi. »

Bernard Defrance (1996)

La charte, les règlements, les sanctions sont un ensemble de repères qui organisent la vie en collectivité de tous, élèves ou enseignants, pour permettre à chacun de trouver sa place en tant que sujet, acteur et citoyen.

1. La *charte* est une convention sur des valeurs communes et partagées.
2. Le *règlement* est un ensemble de prescriptions sur les droits et devoirs concrets et applicables.
3. La *sanction* est une conséquence de la non observation d'une règle.

Le conseil (de classe ou d'établissement) est l'espace qui permet aux élèves la construction et le respect de la loi. Les élèves découvrent qu'ils sont bénéficiaires de droits et de libertés, ce qui implique des obligations.

Déroulement pratique

Une charte se construit en congruence avec les lois cantonales et fédérales, ainsi qu'avec la Convention relative aux droits de l'enfant, en vue d'inscrire la pratique dans l'exercice de ces droits.

Le travail sur une charte débute par une clarification des valeurs communes. Il est nécessaire de l'entreprendre avec l'ensemble des partenaires, adultes et enfants de l'école. Le texte doit être court et rédigé de manière positive. Ainsi la *Charte* devient un instrument, un guide pour l'action de tout projet commun. Par exemple :

CHARTE

L'école est un lieu où chacun, adulte comme enfant, apprend le respect mutuel et la tolérance.

La vie en communauté implique des responsabilités ; elle entraîne donc des droits et des devoirs.

Chacun de nous a le droit :

- d'être reconnu avec ses particularités, ses différences,
- de s'exprimer et d'être écouté dans la tolérance.

Chacun de nous a le devoir :

- d'accepter le dialogue, pour vivre en bonne harmonie.

Les règles de vie concernent :

- les droits et devoirs des jeunes et des adultes,
- le respect des autres et de l'environnement,
- la gestion des lieux et de la vie collective de l'école.

Le rôle du règlement est de garantir les droits et les libertés. Il donne le cadre qui définit les obligations et les interdits. Il respecte le principe du droit. Par ailleurs, les *sanctions* sont en général en relation avec les faits et peuvent apparaître aux jeunes comme des conséquences logiques et prévisibles de leurs actes. Le *règlement* permet d'éviter l'arbitraire des adultes.

Le travail sur les règlements débute par une clarification quant aux droits et aux devoirs de chacun des acteurs de l'école. Les questions qui peuvent éclairer ce chemin sont :

- Quels sont les droits et les devoirs des enseignants et des élèves ?
- Comment élaborer la *charte* et les *règlements* ?
- Qui est garant de l'application des règles ?
- Comment les faire respecter ?
- Quelles sont les procédures en cas de transgression ?
- Quelles sont les *sanctions*, les décisions et les applications ?
- Qu'est-ce qui est négociable ou ne l'est pas ?

Le tableau des règles de vie à l'école pourrait se dessiner de la manière suivante :

RÈGLEMENT

Droits

A la récréation, je joue :

- *au football,*
- *à la corde,*
- *aux billes et à d'autres jeux dans la cour.*

Obligations

Alors je dois :

- *jouer au ballon sur le terrain,*
- *ranger les jeux dans le placard,*
- *respecter le matériel et les jeux des autres.*

Sanctions

Si je n'ai pas respecté, alors :

- *je ne peux plus prendre le matériel...*

La *sanction* est, selon le Petit Robert, une peine ou une récompense attachée à la loi. Elle rappelle la primauté de la loi et non la prééminence du maître. Elle rappelle que les lois que nous nous sommes données ne peuvent être impunément ignorées ou violées.

La sanction est :

- un rappel de la loi pour préserver l'identité du groupe,
- le prix d'une dette à l'égard d'une victime ou d'un groupe,
- un outil éducatif, pour aider un sujet à élaborer sa culpabilité, se réconcilier avec lui-même,
- un acte pour conscientiser et responsabiliser,
- une récompense (quittance positive),
- une frustration (momentanée) d'un droit et non une exclusion ou une humiliation.

La sanction, c'est une porte d'entrée pour travailler la question du sens de la vie commune. Le travail participatif et collectif en est le moyen.

La sanction, c'est un instrument moteur de tout acte éducatif. Elle est un moyen qui permet aux enfants de se construire, en explorant et en testant les limites de leur espace individuel et collectif. Elle est le moyen d'assurer le respect de l'exécution effective d'un droit ou d'une obligation. En effet, il n'y a pas de loi sans *sanction*.

La sanction, ce n'est pas : des représailles ou une contre violence censée annuler une violence première.

Face à un élève qui a transgressé, la *sanction* vise à donner le sens des responsabilités. Elle le met en situation de s'interroger sur ses actes et d'en être de mieux en mieux l'auteur conscient.

Construire le dispositif « sanction » de manière participative est le meilleur garant pour éviter les dérives. Les conditions facilitantes sont :

- la participation de tous les adultes (enseignants, personnel technique, concierge, etc.),
- la participation des jeunes,
- la participation des parents,
- la connexion avec le réseau périscolaire.

Un groupe de référence permet la mise en place et le suivi du dispositif « *sanction* ». Il joue non seulement un rôle de coordinateur, mais est aussi l'auditeur des élèves qui transgressent constamment les règles. Il permet des réajustements et l'enrichissement du dispositif.

« La punition veut faire souffrir, la sanction faire réfléchir. La punition prend, la sanction demande. »

Maryse Vaillant & al (2001)

Facteurs clés de succès

Pour favoriser la mise en place d'une *charte*, des règles et des *sanctions*, il importe d'impliquer les personnes concernées et de clarifier avec elles le sens et la portée que l'on veut donner à ces instruments. Il faut, par exemple, préciser les conséquences d'un tel engagement, clarifier le rôle de chacun, discuter des difficultés de l'application d'une *sanction*. Il est important d'avoir réfléchi avec les élèves à la signification de la *sanction* en amont des actes de transgression.

Une présence active des enseignants, concrétisée par la surveillance dans les couloirs et à la récréation permet de rassurer les élèves. Les enseignants peuvent agir plus rapidement en rappelant les règles et éviter ainsi de grands débordements. Ces petits réajustements ont un effet préventif qui influence directement le *climat scolaire*.

Par ailleurs, une *charte* doit être actualisée chaque année, afin que son sens soit clairement perçu par tout le monde, et notamment par les nouveaux dans l'école.

Risques et difficultés

Une dérive possible réside dans la mise au point d'une *charte* qui reste lettre morte, c'est-à-dire qu'elle soit affichée en bonne et due place mais ne soit pas utilisée et appliquée. On retrouve cette situation notamment lorsque les différents points de la *charte* n'ont pas fait l'objet d'un réel travail de réflexion au sein de l'école.

Une autre dérive est possible : l'élaboration d'un *règlement* comportant des dizaines de rubriques qui deviennent inapplicables.

Une difficulté fréquemment rencontrée est liée à l'application de la *charte* et du *règlement* qui peut poser problème à certains. Il apparaît généralement nécessaire de faire un suivi concerté entre enseignants, de prévoir du temps avec les élèves (p. ex. dans les conseils de classe) et de développer des activités éducatives avec les élèves.

Les *sanctions* peuvent également générer des difficultés : comment les ajuster à la personne et à la situation et faire en sorte qu'elles aient véritablement une portée éducative ?

En résumé

L'élaboration d'un dispositif « *charte*, règles et *sanction* » c'est :

- un moyen de poser un cadre qui permette aux adultes et aux jeunes de gérer les relations individuelles et collectives de la communauté scolaire,
- un processus qui par le dialogue et la *négociation* favorise l'émergence de l'élève, apprenti acteur et citoyen,
- un moyen pédagogique d'aborder, l'histoire, le français et l'éducation citoyenne,
- une opportunité, un travail de chacun sur son propre rapport à la loi, à la règle, et un questionnement éthique pour les enseignants.

Exemple d'une sanction pédagogique*

FICHE DE RÉFLEXION POUR L'ÉLÈVE	
Nom	Prénom
Classe	Date
1. Ecris la règle que tu n'as pas respectée.	
.....	
2. Explique ce qui s'est passé.	
.....	
3. Qu'est-ce qui t'a poussé(e) à agir de la sorte ?	
.....	
4. En quoi cela perturbe-t-il la classe ?	
.....	
5. Que peux-tu faire pour éviter que cela se reproduise ?	
.....	
6. Que peux-tu faire pour réparer les dégâts ou le tort subi par autrui ?	
.....	
Signature :	
Avis de l'enseignant :	
.....	
.....	

* Cet exemple de questionnaire est à adapter à l'âge de l'enfant.

